

Lettre d'information

N° 1 - octobre 2022

PLUi



**Plan Local
d'Urbanisme
intercommunal**

Accueillir l'avenir, préserver l'espace

Un PLUi pour notre territoire

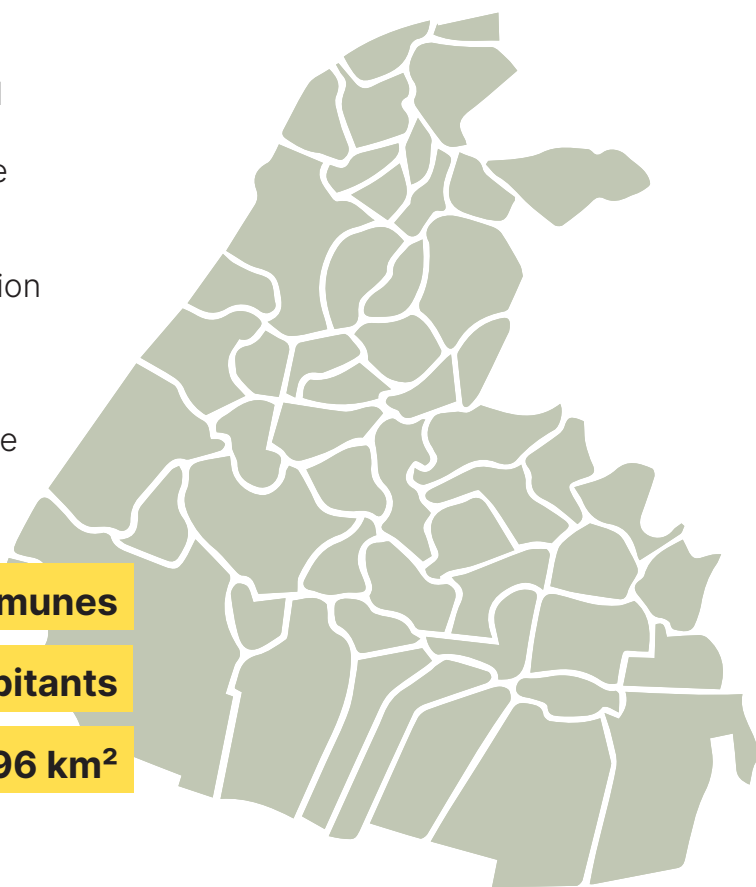
En 2021, la Communauté urbaine
Le Havre Seine Métropole s'est
engagée dans **l'élaboration
de son premier Plan Local
d'Urbanisme intercommunal
(PLUi)**.

Il fixera les règles d'urbanisme
pour les 54 communes du
territoire. Le PLUi représente
une étape clé de la construction
de la Communauté urbaine,
en permettant l'émergence
d'une stratégie territoriale
d'avenir, commune, ambitieuse
et cohérente.

54 communes

275 000 habitants

496 km²





© Philippe Bréard

Un PLUi, qu'est-ce que c'est ?

P comme Plan

Véritable document de planification, à la fois stratégique et réglementaire, le PLUi exprime une ambition pour le développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.

L comme Local

Le PLUi est élaboré par Le Havre Seine Métropole en collaboration avec les élus des 54 communes et en concertation avec les habitants du territoire et les acteurs locaux tels que les associations, les entreprises ou les agriculteurs.

U comme Urbanisme

Le PLUi fixe les règles d'urbanisme qui s'appliquent à tous les projets de construction et d'aménagement ainsi que les règles de protection et de préservation du patrimoine bâti et naturel.

i comme intercommunal

Le PLUi se présente sous la forme d'un document unique qui remplace tous les documents d'urbanisme communaux existants.

Le PLUi nous concerne tous !

Parce qu'il aborde de nombreuses thématiques de notre quotidien : le développement économique, les mobilités, l'habitat, le patrimoine ou encore l'agriculture, la biodiversité et les commerces !
C'est un document d'urbanisme qui définit les règles d'aménagement et d'urbanisme du territoire.

Concrètement...

Où est-il possible de construire ?



Quels types de constructions et pour quels usages ?
(habitation, services, activités)

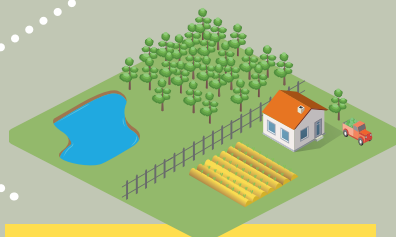


Comment construire ?

(Raccordement aux réseaux, forme de l'habitat et implantation, aspect extérieur, stationnement, espaces verts)



Quels sont les espaces naturels, agricoles et forestiers
à mieux protéger et valoriser ?



Un PLUi, pourquoi ?

Le PLUi traduit les ambitions d'aménagement d'une métropole attractive en proposant un cadre de vie de qualité respectueux des enjeux de demain.



Habitat

Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous les habitants



Mobilité

Améliorer les déplacements au sein du territoire



Démographie

Favoriser l'attractivité du territoire



Commerce

Accompagner le développement du tissu économique et favoriser les commerces de proximité



Environnement

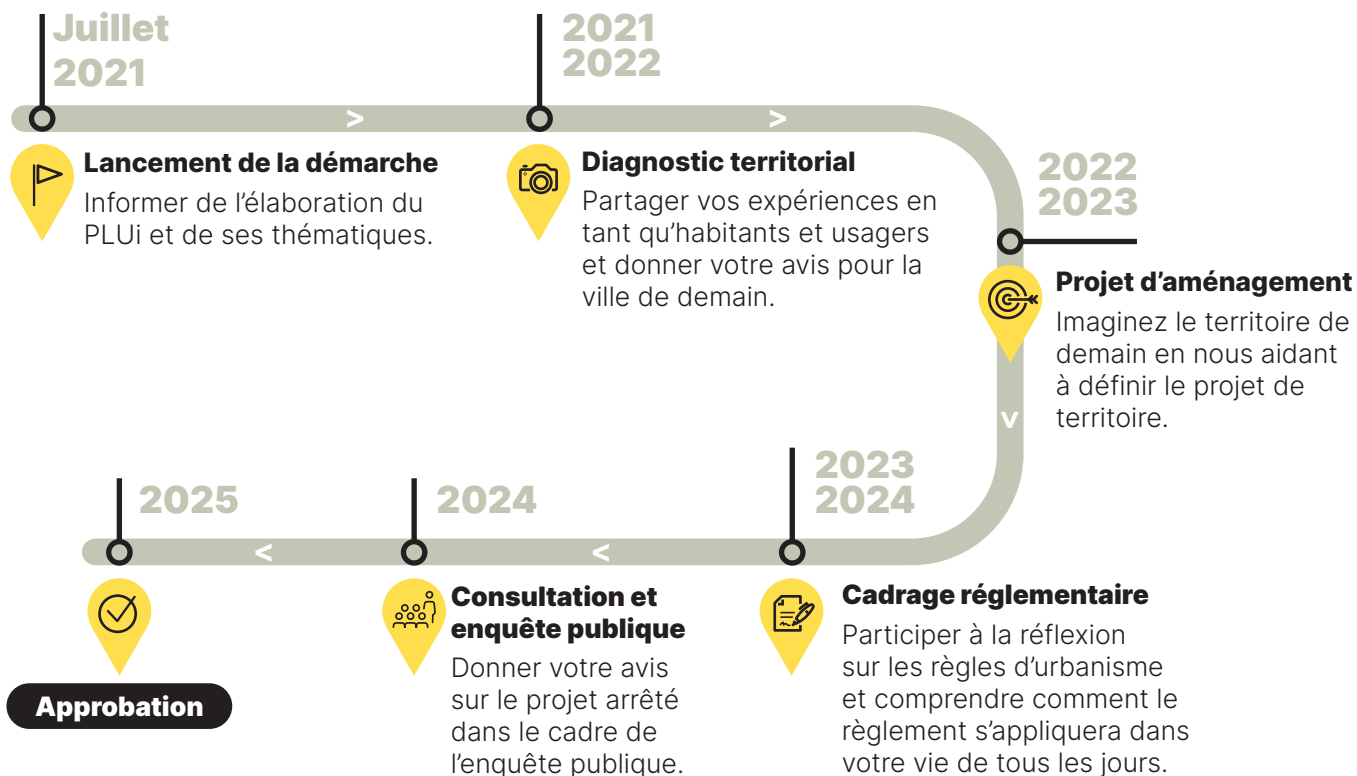
Être acteur de la transition écologique et savoir s'adapter aux événements climatiques



Patrimoine

Tenir compte de la diversité et de la richesse du paysage et du patrimoine

La concertation à chaque étape du projet



Participez à la concertation !

Votre participation permettra de contribuer à la définition du projet de territoire pour les années à venir.

De nombreux événements (ateliers, balade sur le territoire, stand...) sont prévus tout au long du processus d'élaboration du PLUi.

Retrouvez-nous sur plui-lehavremetro.fr
Vous y retrouverez toutes les informations mais aussi les actualités du projet et l'agenda des temps forts de demain.



Vous avez déjà des idées ?

concertation-plui@lehavremetro.fr

Des cahiers de concertation sont aussi disponibles dans les maisons du territoire et à l'hôtel de la Communauté urbaine



Pour plus d'informations :

plui-lehavremetro.fr